

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA KADEY

COMMUNE DE KENTZOU

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

KADEY DIVISION

KENTZOU COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**N°001 /AMI/ RE/ DK/ C-KENTZOU/ CIPM/2025 DU 12/ 03/ 2025
POUR RECRUTEMENT D'UN ORGANISME D'APPUI
LOCAL (OAL) EN VUE DE L'ACTUALISATION DU PLAN
COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (PCD) DE LA
COMMUNE DE KENTZOU**

I. Objectifs de mission

L'objectif global de la présente mission est donc de sélectionner des Consultants de service en vue de l'élaboration des PCD dans la Commune de Kentzou et la mise en place dans ces espaces urbains des organisations communautaires au niveau des quartiers en vue de la définition et la mise en œuvre de petits projets de développement dans le but d'améliorer la qualité de vie dans nos villes en collaboration avec les Autorités Traditionnelles et la Commune.

II. Détail des activités à mener

Suite à cette sélection, le consultant devra mettre à la disposition de la Commune de Kentzou deux collaborateurs/consultants de haut niveau en vue d'un renforcement des capacités. Au terme de cette formation préliminaire, la Commune s'assurera que les formés ont restitué cette formation aux autres consultants qui interviendront dans cette mission.

Le travail consistera à :

1. Organiser techniquement l'atelier de lancement du processus en deux parties.
 - a) Une phase protocolaire classique présidée par le Préfet et rassemblant toutes les forces vives de la communes et les responsables sectoriels de l'Arrondissement et du Département, en vue de les informer du processus en cours ainsi que leur implication en vue de sa réussite.
 - b) Une phase technique regroupant tous les acteurs en charge du développement Urbain à savoir le MINHDU, le Ministère de l'Economie, la Planification et l'Aménagement du Territoire, le Ministères des Travaux Publics, le Ministère des Domaines et Affaires Foncières la Communauté Urbaine, A ces acteurs de premier plan, s'ajoutent les opérateurs de service publics de l'eau potable, des réseaux d'assainissement, de l'électricité, des télécommunications ;
2. Produire les données de base de zone d'étude ;
3. Identifier les facilitateurs endogènes et les former à leur tâche, en mettant à leur disposition des outils de collecte, tout en s'assurant qu'ils maîtrisent le discours participatif ;
4. Elaborer un Diagnostic de l'Institution Communale (DIC) par Commune;
5. Elaborer le Diagnostic Participatif de l'Espace Urbain Communal (DEUC) en vous référant des documents de planification Urbaines que sont le plan Directeur d'Urbanisme (PDU), les différents Plans d'Occupation des Sols (POS) et Plans de secteurs et Plan de lotissements au cas où ils existeraient ;

6. Produire les résultats de ce diagnostic, commune par commune ;
7. Elaborer la priorisation des microprojets sociaux et économiques pour chaque Commune en conformité avec les documents de programmation des investissements communaux ;
8. Identifier et prioriser les microprojets de l'environnement, des Sports et Education physique, ainsi que d'appui à la jeunesse ;
9. Elaborer trois (03) Programmes opérationnels et un Programme technique en vue de l'arrimage du futur PCD au budget programme ;
10. Circonscrire l'emprise territoriale des quartiers sur lesquels seront identifiées les solutions endogènes en collaboration avec la Commune concernée et les chefferies de quartier.
11. Mettre un accent particulier sur l'identification et la programmation des solutions endogènes et la responsabilisation des communautés à travers la mise en place des Comité de Concertation dans chaque quartier (CC) et leur remettre les outils de gestion et de suivi- évaluation ;
12. Organiser un atelier de planification et programmation avec une forte intégration de l'intercommunalité, à l'issue duquel un draft du PCD de chacune des communes est disponible ;

Un cahier de charges détaillé sera mis à la disposition de l'OAL sélectionné et annexé à son contrat.

III. Durée de la mission.

La durée de cette mission est de cinq (05) mois. Toutefois, compte tenu de l'étendue de la Commune, cette durée pourra être revue à la hausse.

IV. Profil du Consultant.

Le consultant doit avoir accompagné avec succès (prestations terminées dans de bonnes conditions) une ou plusieurs Communes dans l'élaboration des PCD, ou tout autre document de planification urbaine dans des communes en milieu urbain (grande ville). Les qualifications du consultant doivent être en rapport avec le mandat décrit ci-dessus. Il doit être une ONG, une Association un GIC un bureau d'étude ou un cabinet ayant une expérience avérée en matière de développement local.

Il sera choisi sur la base des critères suivants :

Critères généraux :

Avoir une existence juridique et la capacité de contracter ;

Avoir participé à des activités d'appui au développement communautaire et disposer des ressources humaines qualifiées, expérimentées et en nombre suffisant ;

Avoir une capacité financière et administrative adéquate pour assurer un préfinancement des activités.

Critères techniques:

Institutionnel : disposer d'une implantation géographique et jouir d'une crédibilité établie auprès des bénéficiaires ;

Financier : disposer d'une situation bancaire et d'une trésorerie en rapport avec les activités des services d'appuis ;

Durabilité : pouvoir développer une approche participative (sur la base d'une bonne connaissance du milieu) ;

Social : comprendre les caractéristiques sociologiques de la communauté et communiquer en langue locale.

Critères de sélection

L'OAL sera sélectionné sur la base des critères ci-après :

- le dossier administratif, notamment documents attestant que le consultant est un OAL (GIC, ONG, Association);
- le nombre de travaux/ études réalisés en matière de développement local ou de planification par la structure ;
- le nombre d'années d'expérience de la structure ;
- le nombre d'agents/cadres opérationnels et leurs qualifications en matière de développement local participatif dont dispose l'OAL (Personnel clé).

Les manifestations d'intérêt (un original et deux copies) doivent être déposées à la Commune de Kentzou (Service des Affaires Générales) au plus tard **15/04/2025 à 11heures**.

Les consultants intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires sur l'objet de la présente manifestation d'intérêt au Secrétariat Général de la Mairie de Kentzou. Chaque manifestation devra être déposée contre décharge et portera la mention : «**appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement de l'OAL pour l'accompagnement de la commune de Kentzou, en vue de l'actualisation de son Plan Communal de Développement (PCD), Région de l'Est, Département de la Kadey**».

Profil du personnel clé du consultant :

Outre le consultant principal, l'équipe comportera le personnel clé suivant :

Poste	Quantité minimale	Qualifications minimales	Expérience en développement local et planification
Coordonnateur	1	BAC+4	03 ans
Chef d'équipe	3	BAC + 4	03 ans
Cartographe	1	Bac + 4	03 ans
Animateurs locaux	4	BAC minimum	02 ans

Afin de confirmer sa qualification, il sera demandé au consultant de fournir les CV des experts dûment signés par les concernés, avant la négociation du contrat.

V. Eléments constitutifs de la note méthodologique et proposition financière

Le dossier soumis pour la négociation devra contenir les informations suivantes :

a. La note méthodologique

- La structure organisationnelle et capacité logistique :
 - Organisation/structuration de l'OAL ;
 - Capacités logistiques (bureau, moyens de déplacement).
- La méthodologie d'intervention (pendant les deux phases de la mission) proposée pour la prestation accompagnée d'un plan de travail et d'un chronogramme détaillé, sur la base d'une bonne connaissance du milieu ;
- Les qualifications et la compétence de l'équipe proposée (en joignant les CV signés selon le modèle joint en annexe ainsi que les copies des diplômes et pièces justificatives des missions).

b. La proposition financière

La Commune de Kentzou compte : 04 grands quartiers et 38 villages avec Chefferies de 3^e degré.

- L'OAL doit justifier d'une situation bancaire et d'une trésorerie en rapport avec les activités des services d'appui) ; en effet, l'OAL doit avoir une capacité financière et administrative adéquate pour assurer un préfinancement des activités ;

- Le montant de chaque tâche ou étape. Cette proposition de budget, sans être exclusive, pourrait s'appuyer sur les éléments du bordereau des prix présentés en annexe.

La proximité du lieu de l'implantation de l'OAL par rapport à la Commune sollicitée et la connaissance de la langue locale, constituent des atouts.

Le Consultant classé premier sera sélectionné pour la suite de la procédure.

Kentzou, le 12 MARS 2025

